



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

PRESENTS (25) : Michel GONORD, Didier KERIGER, Christiane BAYE, Gaëtan GIRY, Christine GRONGNARD, Luciano BONIO, Elisabeth CAILLOUX, Guy CRANO, Thierry MADEJ, Laurent HEBRAS, Valérie GIBOUT, Sophie ROUZAUD, Stéphanie COLUCCI, Patrice DERIEUX, Joao FARIA, Daniel DIDON, Thierry GRAND, Luc LADEUILLE, Romuald SIMONNET, Claude NICOLAS, Dominique AUFILS, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI, Patricia LE CORRE.

POUVOIRS (4) : Mme TRAMUSET donne procuration à M. CRANO, Mme BONNETAIN donne procuration à Mme CAILLOUX, Mme BEAUDENON donne procuration à Mme GIBOUT et Mme JOMIER donne procuration à M. MUSZINSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth CAILLOUX.

Membres en exercice : 29 - Présents : 25 - Pouvoirs : 4

Le Maire ouvre la séance à 19h00. Le Maire procède à l'appel et désigne le secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Maire donne l'ordre du jour.

• **ADMINISTRATION GENERALE**

N° D-2023-001 : OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE CONCLUE AVEC L'EPFIF

Vu L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'intervention foncière signée le 3 octobre 2018 entre la Commune de Champagne-sur-Seine et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) relative à l'opération de restructuration de la place Paul Jay autour du Lycée Clémenceau,

Considérant que des modifications ont été apportées à la convention initiale et qu'il est nécessaire d'acter ces modifications par un avenant n°1,

Les modifications concernent les points suivants :

- L'objet de la convention,
- La durée de la convention,
- Les secteurs et modalités d'intervention de l'EPFIF,
- Les engagements de la commune sur le programme,
- La modification des annexes.

Les autres dispositions de la convention d'intervention foncière signée entre la commune et l'EPFIF le 3 octobre 2018 demeurent inchangées.

Le Maire confirme l'intérêt de ce partenariat qui a déjà permis de geler deux parcelles concernées par le projet « cœur de Champagne ». Il propose qu'il soit reconduit et étendu à toute les zones U de la commune afin de maîtriser la politique de développement urbain de la commune.



Madame AUFILS et Monsieur MUSZINSKI trouvent que l'extension au périmètre de la commune est risquée, notamment en raison du manque de visibilité de la gouvernance politique en 2026.

Le Maire répond qu'une nouvelle équipe n'aurait pas le temps de lancer de nouvelles actions dans le cadre de la convention en 2026. Cette date butoir permettra seulement de terminer les chantiers engagés. L'intérêt de l'extension à toutes les zones U de la commune est de s'assurer que les projets de développement resteront conformes à la politique souhaitée par la municipalité en place.

Monsieur MUSZINSKI évoque le risque de voir cette société, qui est en cheville avec des promoteurs, réaliser des opérations immobilières non souhaitées.

Le Maire fait remarquer à Monsieur MUSZINSKI qu'il fait un procès d'intention. Il lui rappelle que l'EPFIF est un établissement public foncier rattaché au conseil Régional ; il ne s'agit pas d'une société. Par ailleurs la convention a pour objet le portage financier sous décision de la municipalité uniquement, que ce soit pour la préemption ou le projet futur.

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : approuve les termes de l'avenant n°1 ci-après annexé.

Article 2 : autorise le Maire à le signer au nom de la commune.

Délibération adoptée par 23 voix Pour, voix contre : 6

Voix contre : Dominique AUFILS, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

N° D-2023-002 : OBJET : ADHESION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Monsieur KERIGER prend la parole.

Vu la labellisation « 1 Fleur » qui a été attribuée à la ville de Champagne-sur-Seine dans le cadre de la démarche pour l'amélioration du cadre de vie et la valorisation paysagère et durable du territoire,

Considérant que suite à l'obtention de ce label, la ville de Champagne-sur-Seine doit adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris,

Considérant que le montant de la cotisation annuelle est de 225 € pour la catégorie de population de la ville de Champagne-sur-Seine,

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

Article unique : autorise Le Maire à signer le bulletin d'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2023-003 : OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCMSL POUR LE CONTROLE ET LA MAINTENANCE RELATIFS A LA DEFENSE INCENDIE COMMUNALE ET COMMUNAUTAIRE

Monsieur KERIGER prend la parole

Vu la convention de groupement de commandes pour le contrôle et la maintenance relatifs à la défense incendie communale et communautaire proposée par la Communauté de Communes Moret Seine et Loing (CCMSL),



Considérant qu'il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres, le Maire propose :

- Didier Kériger en membre titulaire, du fait de sa compétence sur le sujet,
- Gaëtan Giry en membre suppléant en raison du volet financier de ce groupement de commandes.

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : désigne un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Membre titulaire : M. Didier KERIGER.

Membre suppléant : M. Gaëtan GIRY.

Article 2 : autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec la CCMSL et les autres communes membres.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2023-004 : OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DE LA PAUSE MERIDIENNE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE HENRI MAUGE

Madame GRONGNARD prend la parole.

Vu le décret n°2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les articles les articles D.521-10 à D.521-13 du code l'éducation,

Vu la forte augmentation du nombre d'élèves qui déjeunent au restaurant communal,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les horaires de la pause méridienne de l'école élémentaire Henri Maugé à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 dans le cadre de la création d'un 3^{ème} service au restaurant communal,

Considérant qu'il est proposé de modifier les horaires de la pause méridienne de l'école élémentaire Henri Maugé comme suit : de 12h00 à 14h00 au lieu de 11h30 à 13h30,

Considérant que les horaires de l'école élémentaire Henri Maugé seront ainsi modifiés comme suit :

- le matin de 8h30 à 12h00,
- l'après-midi de 14h00 à 16h30,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 17 janvier 2023 concernant la modification des horaires de la pause méridienne de l'école élémentaire Henri Maugé,

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : modifie, par validation de principe conformément à l'avis du conseil d'école, les horaires de la pause méridienne de l'école élémentaire Henri Maugé de 12h00 à 14h00.

Article 2 : charge Monsieur le Maire d'informer l'inspection académique de cette modification.

Article 3 : autorise le Maire à le signer tout document relatif à cette modification.

Délibération adoptée à l'unanimité.



- FINANCES

N° D-2023-005 : OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 – VILLE ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur GIRY prend la parole et présente le rapport du DOB 2023 pour la ville et les budgets annexes.

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation portant sur la situation budgétaire 2022, le contexte externe et les orientations du débat d'orientation budgétaire porte sur les points suivants : le budget communal et les budgets du restaurant communal, du service d'assainissement et du centre de santé, et plus précisément, les priorités et les évolutions de la situation financière de la Commune.

- Madame Aufiles : les choix d'investissements sont-ils conformes aux orientations du PPI (plan pluriannuel d'investissement). Le Maire indique qu'ils sont bien dans la continuité des actions PPI structurées autour des quatre grands projets : Cœur de Champagne, vidéoprotection, bords de Seine et la forêt. Sous réserve de l'obtention des subventions, la commune engagera également la rénovation de la rue Lamartine et celle du gymnase Albert Camus.
- Monsieur Jacob : pourquoi donner la priorité à la remise en service de la passerelle par rapport à la réfection du quai effondré. Le Maire : il ne s'agit pas des mêmes donneurs d'ordre, ni des mêmes financeurs : le dossier de la passerelle est géré par la CCMSL et Eau de Paris ; un point d'avancement sera donné dans les informations diverses. Concernant le quai effondré, aucune solution transitoire n'est possible ; il faut donc réaliser des travaux à hauteur de 500 K€. Ceux-ci devraient être subventionnés à hauteur de 500 K€ par l'agence de l'eau. Les travaux débiteront en fin d'année. Parallèlement la ville a entamé une procédure au tribunal contre VNF.
- Monsieur Muszinski : y a-t-il un risque au niveau des tribunes du football ? Réponse de Monsieur Kériger : non, un expert est passé pour vérifier.
- Monsieur Jacob : l'Etat s'est engagé à compenser pour partie l'augmentation des dépenses d'énergie ? La ville en a-t-elle fait la demande ? Le Maire : non car nous avons signé nos nouveaux marchés au bon moment et à des montants qui sont inférieurs au seuil de remboursement de l'état.
- Monsieur Jacob : quel est le taux de subvention pour la rénovation du gymnase Camus et quel est le montant ? Le Maire : montant estimé : 600 K€ avec une subvention attendue de 70 % (DETR, Région et Département).

Le Conseil municipal,

Après avoir engagé le débat sur les orientations budgétaires concernant le budget de la Ville et les budgets annexes du restaurant communal, du service d'assainissement et du centre de santé,

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : prend acte du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2023.

Article 2 : vote le fait de prendre acte du rapport du débat d'orientation budgétaire 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- RESSOURCES HUMAINES

N° D-2023-006 : OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES 2 AGENTS DISTRIBUTEURS DE JOURNAUX

Madame BAYE prend la parole.



Vu la délibération n° 2019-53 créant les 2 postes de distributeurs de journaux contractuels,

Considérant que la nouvelle distribution du journal municipal est désormais bimestrielle, il est donc nécessaire de modifier le rythme de la tournée et la quotité de travail des agents.

Ils seront donc rémunérés au 1er échelon de la grille des adjoints techniques de l'Echelle C1 bimestrielle sur la base de 35 heures.

Il est précisé que les agents seront rémunérés au prorata des heures réellement effectuées en cas de distribution exceptionnelle supplémentaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

Article unique : accepte la modification du temps de travail des 2 agents distributeurs de journaux comme indiqué ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point d'information du Maire et des adjoints

➤ Monsieur KERIGER donne quelques informations :

- Rappel de l'évolution des consignes du SMICTOM depuis le 1^{er} janvier 2023 : beaucoup plus de déchets peuvent être jetés dans le bac jaune (emballages, cartons, livres, etc...).
- Les administrés ont la possibilité d'obtenir des composteurs auprès du SMICTOM à un prix réduit.
- A partir de l'année prochaine, les administrés pourront se rendre sur toutes les déchetteries du SMICTOM et pas seulement à celle de Vulaines. De nouvelles filières de recyclage vont être créées : peinture, sport et les cartouches d'imprimantes.

➤ Madame CAILLOUX donne une information :

- La manifestation du salon de la gastronomie s'est très bien déroulée : plus de 1300 visiteurs et des exposants satisfaits. Prochaine édition les 17 et 18 février 2024.

➤ Monsieur BONIO donne quelques informations :

- Une convention a été signée le 8 février dernier avec EDF Solidarité. Dans ce cadre, le CCAS bénéficie d'un interlocuteur EDF dédié pour trouver des aménagements de paiement pour les personnes en difficulté.
- Pour mémoire, une convention avait été signée fin 2022 avec la Colombe des Aidants et également une convention avec Airbabysit.
- Le 16 février, les associations ont été invitées à signer les conventions d'occupation des salles de la ville. Cette manifestation s'est terminée par un verre de l'amitié.
- Une rencontre avec la conférence régionale des sports (CRDS-IDF) aura lieu samedi à 15h pour envisager l'avenir du vélodrome. Mme Le Corre demande si son époux, Président du club cycliste peut participer. Il est le bienvenu.
- Les travaux de sécurisation et d'installation de vidéo surveillance au gymnase Léo Lagrange sont en cours.
- Des demandes de subvention ont été faites dans le cadre du plan 5 000 terrains et de la Fafa pour plusieurs projets.

- Une nouvelle association s'est installée sur Champagne, il s'agit de la FNATH (fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés) qui vient en aide aux personnes dans le montage de leur dossier (Permanence le 1^{er} samedi de chaque mois au centre Anne Sylvestre).
 - En septembre prochain : une compétition « run Achery » il s'agit d'un biathlon avec un tir à l'arc.
 - La collecte des restos du cœur aura lieu les 3, 4 et 5 mars prochain dans les commerces de Champagne.
- Monsieur Le Maire donne quelques informations :
- Le projet de la bande dessinée du CCAS, du Conseil des Sages et de l'artiste Nicolas Fructus est terminé. Un travail est en cours pour finaliser et relier les 40 planches réalisées.
 - Deux groupes de travail CCMSL nous concernent actuellement :
 - o Centre de loisirs : la subvention sera maintenue et étendue également aux communes rurales
 - o Centre social : celui de Champagne sera recentré sur les besoins de la population en difficulté (lutte contre l'isolement, emploi, accès aux droits).
 - Les tribunes situées au fond de la salle Sarah Bernard du PDR ont été reliées et rapprochées vers l'avant. Cette salle devient désormais une véritable salle de spectacle 400 places.
 - Passerelle de l'aqueduc : la réunion du 6 février dernier en mairie a permis de définir les interventions de la CCMSL et d'Eau de Paris sur ce projet. Les travaux devraient débuter en janvier 2024 pour se terminer en juin.

Le Maire clôt la séance en proposant aux élus qui le souhaitent de recevoir une tablette numérique. Ceci permettra d'économiser du papier en adressant les documents par mail.

Fermeture de la séance du conseil municipal ; la parole est donnée au public.

Monsieur Goletto se plaint de ne plus avoir d'internet depuis l'incendie des caves aux Chaillots. La remise en service du réseau par Orange n'est toujours pas réalisée. Il accuse le Maire de ne pas répondre à ses demandes et accuse Habitat 77 d'inaction.

Le Maire lui répond qu'il avait bien pris connaissance de son message et chargé son assistante de le rappeler pour l'informer des causes de l'incident. Monsieur Goletto reconnaît en effet avoir reçu cet appel.

Le Maire indique qu'il a régulièrement Madame Ober, Responsable de l'antenne Sud d'Habitat77, à ce sujet. Ce midi-même, il a fait un point avec elle et un nouvel échange en début d'après-midi a confirmé une intervention d'Orange pour le lendemain matin.

Monsieur Goletto a alors traité le Maire et Habitat77 de moutons. Monsieur Didon, conseiller municipal, lui a demandé de cesser ses insultes, ce qui a clos la discussion.

Les tablettes ont ensuite été remises aux élus demandeurs.

Fait à Champagne-sur-Seine à la date sus indiquée et affiché le 6 mars 2023.

Le Maire, Michel GONORD	Le secrétaire de séance, Elisabeth CAILLOUX
	

